

BUDGET 2026 - MESURES D'ECONOMIE ET COMPTES 2025 BENEFICIAIRES ?!?

Et pourtant la majorité du Conseil d'Etat supprime l'indexation des subventions d'assurances maladie ainsi que le double salaire avant la retraite !

ANNUITES TOUJOURS ABSENTES,
INDEXATION NON ACCORDEES,
POSTES INSUFFISANTS,
NON-INDEXATION DES SUBVENTIONS et
SUPPRESSION DOUBLEMENT DERNIER
SALAIRE :

**C'EST TOUJOURS NON
A L'AUSTERITE et AU
PLAN D'ECONOMIES**

DANS CE CONTEXTE LISEZ
LES INFORMATIONS (P.2-3-4) :

- G'EVOLUE (évaluation des fonctions)
- PERTE DE GAIN EN CAS DE MALADIE
- DROITS DE GREVE ET SERVICE MINIMUM
- ELECTION ADE CPEG

Pour s'informer et confirmer les mobilisations

ASSEMBLEE DU PERSONNEL

LE 12 MARS à 20H00

Grande salle du SIT - 16 rue des Chaudronniers
(tout droit dans le jardin et descendre les escaliers)

Cet automne, vous avez été nombreux à manifester votre inquiétude face au budget 2026 qui nous prive de moyens, alors que **nous devons faire face à l'augmentation de la précarisation d'une partie de la population** (dossiers en hausse constante à l'Hospice Général), **aux files d'attentes dans les services administratifs** (SAM, SPC,...), **aux soins toujours sous pression**, à la **police et la détention à flux tendu**, et bien sûr le social traité comme parent pauvre de la fonction publique, avec des **subventions gelées** et une **non-entrée en matière sur les réévaluations de fonctions**.

En parallèle à nos conditions de travail qui se dégradent, les prestations baissent : hausse des taxes des étudiants, baisse du forfait d'intégration pour les adultes à l'Hospice Général, subventions logement non-indexées,

Les plus fragiles doivent payer, alors qu'avec les baisses d'impôts successives de ces dernières années, les multimillionnaires et milliardaires s'enrichissent de plus en plus !

LE PB2026 DOIT ETRE REDEPOSE A FIN MARS MAIS RIEN N'A BOUGE !

12 MARS à 20h00 – RESERVEZ LA DATE

G'EVOLUE – TRAVAUX EN COURS

VERSION V1 des critères d'évaluation

Point positif : cette version contient des critères absents dans le système actuel SEF. Grâce au travail des représentant-e-s du Cartel au sein de la commission technique, **des points pour les compétences sociales ainsi que pour l'exposition aux facteurs psychosociaux, organisationnels, physiques et environnementaux ont été intégrés.**

VERSION V2 début janvier 2026 la méthode réajustée a été validée par le Conseil d'Etat

Point négatif : Cette version réajustée « V2 » n'a pas été transmise au Cartel. Un ensemble de critères (champ de réflexion ; degré de complexité ; latitude d'action ; périmètre d'influence ; responsabilité), peuvent certes donner des points pour des fonctions de spécialistes employé-e-s, mais **leurs points additionnés pourraient favoriser les fonctions de cadres.**

Points encore en travaux – résultats prévus à fin juin 2026 :

- **Grille salariale et Indemnités :** le nombre de classes est en train d'être travaillé (CEPT). Certaines indemnités seront intégrées directement dans le salaire (lorsque les tâches indemnisées feraient désormais partie intégrante des tâches régulières de la fonction), ou maintenues hors du salaire (tâches ou pénibilité ponctuelles, travail de nuit, ...).
- **Annuités : les instances du Cartel ont travaillé sur des principes et diverses propositions.** Ex : des systèmes dont certains existent dans le privé, pourraient réduire la tendance actuelle à hausser les écarts entre bas et haut salaires au fur et à mesure des annuités accordées. Nos représentant-e-s sont chargé de porter ces propositions au sein de la commission technique.
- **Enveloppe budgétaire :** lors de réunions entre signataires du protocole d'accord « G'Evolve » (Cartel, et deux associations de cadre : GCA et UCA), le Conseil d'Etat a annoncé avoir attribué une enveloppe budgétaire sur laquelle la commission d'évaluation technique paritaire pourra effectuer des simulations de coûts, entre les fonctions perdantes, les fonctions gagnantes, et les droits acquis. Les informations complètes sur les résultats des simulations seront transmis en fin de travaux (juin 2026). Le Cartel devra alors élaborer sa position.
- **Commission d'évaluation et commission de recours :** le Cartel revendique des commissions paritaires, ce qui n'est pas le cas actuellement

A RETENIR :

- Les employé-e-s de plus de 60 ans auront des **droits dynamiques acquis** : s'ils font partie des fonctions qui seraient moins valorisées en raison du rééquilibrage général, leur salaire continuera à évoluer avec les annuités (si elles sont octroyées...)
- Pour les employé-e-s en dessous de 60 ans, il y aura des **droits statiques acquis** : pour les fonctions moins valorisées, les salaires seront bloqués jusqu'à atteindre le montant correspondant à l'évaluation « G'Evolve ».

Pour rejoindre le « comité élargi G'Evolve » du Cartel – contactez une organisation syndicale : <https://cartel-ge.ch/les-associations-membres/>

PERTE DE GAIN EN CAS DE MALADIE

Deux Projets de loi sont actuellement déposés à la commission du personnel du Grand Conseil :

- **PL 13685 dit de « gestion des absences », déposé par Mme Fontanet et le Conseil d'Etat :**

Le traitement est bien garanti pendant 720 jours en cas de maladie dès la première année d'emploi (ce n'est pas le cas actuellement),

MAIS :

- Il est réduit à 90% la 2^{ème} année
- Le licenciement est possible pendant l'arrêt maladie à certaines conditions qui vident de leur substance la protection contre le licenciement (absences répétées, résiliation sans lien avec l'incapacité de travail, ...)
- Les congés maladie avant l'accouchement ne sont pas décomptés dans les 720 jours : CE N'EST PAS UN CONGE PRE-NATAL (des femmes et leurs bébés seront toujours préterités si le gynécologue ne décident pas d'un arrêt maladie...)

- **PL 13 717 déposé par le PS, et signé par les Verts et LJS :**

Le traitement est garanti pendant 720 jours en cas de maladie dès la première année d'emploi,

MAIS :

- La résiliation des rapports de travail est possible avant l'échéance des 730 jours si le motif de résiliation a été communiqué avant le début de l'incapacité de travail, mais au plus tôt après 365 jours.
- PAS DE CONGE PRE-NATAL, et pas de congé maladie sorti du décompte des 720 jours avant l'accouchement
- Le PL permet la création d'une caisse publique (problème des contrôles par la FINMA – risque d'exigences accrues de médecins conseils peu au fait du travail dans la fonction publique)

Le groupe de travail LPAC du Cartel, composé de militant-e-s et de secrétaires syndicaux, a travaillé sur ces projets de loi et a été auditionné par la commission du personnel du Grand Conseil afin de mettre en avant les problématiques identifiées.

DROITS DE GREVE ET SERVICE MINIMUM

Le Cartel exige auprès du Conseil d'Etat la cessation du service minimum et des réquisitions lors des grèves dans les services qui ne sont pas indispensables à la protection des personnes.

Plus particulièrement, **le service minimum n'est pas requis dans l'enseignement**. Si des services d'accueil sont organisés, cela doit être avec des personnes non-grévistes, au besoin des personnes remplaçantes. De même, les réquisitions pour les examens n'ont pas lieu d'être.

Dans les soins, un remplacement doit être prévu si vous souhaitez faire grève et qu'un service minimum doit être effectué.

Les exigences du Cartel ont été confirmée par un jugement du tribunal administratif concernant la Ville de Genève.

VEUILLEZ CONTACTER VOTRE ORGANISATION SYNDICALE si vous recevez un ordre de réquisition ou de service minimum alors que vous souhaitez faire grève.

ELECTION ADE CPEG

Le Cartel a présenté deux candidats, Jacques Delques (SIT) pour la présidence, et Leonard Ferati (SSP) pour la vice-présidence de l'Assemblée des Délégué-e-s de la CPEG.

Faute d'autres personnes candidates, ils ont été élus tacitement.

Tous deux très motivés pour cette tâche, nous leur souhaitons plein succès et beaucoup de plaisir !

Nous rappelons que ces Assemblées donnent des mots d'ordres importants sur tout changement de lois et sur certaines options prises par la Caisse de Pension de plus de 50'000 personnes actives au sein de l'Etat, de l'Aéroport et des organismes subventionnés.

Si vous êtes intéressé-e-s à vous présenter comme délégué-e-s de la CPEG, contactez une organisation syndicale. <https://cartel-ge.ch/les-associations-membres/>

VOTRE COTISATION NOUS SOUTIENT : pour choisir une organisation membre du Cartel : <https://cartel-ge.ch/les-associations-membres/>